



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
Canton de Bouxwiller

DCC 330/04/2017

Date de la convocation mercredi 19 avril 2017

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 03

WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), PFISTER Georges (pouvoir à SCHNEIDER Jean-Paul), GUILLAUME Éric (pouvoir à FREUND Bernard),

Absents 04

DETLING Philippe (excusé), WEBER Francis (excusé), ADAM Raphaël, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. LIENHARD Bernard, Maire de MINVERSHEIM

2 – Urbanisme

2.1 – Documents d’urbanisme

Élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi)

Débat en Conseil Communautaire sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- VU** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, notamment l’arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 portant extension des compétences de la Communauté de Communes en matière de PLU, documents d’urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- VU** la conférence intercommunale des Maires du 21 septembre 2015 relative aux modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l’élaboration du PLUi ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l’élaboration du PLUi ;
- VU** la deuxième conférence intercommunale des Maires du 1^{er} décembre 2015 relative aux objectifs poursuivis par l’élaboration du PLUi et aux modalités de concertation ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la prescription de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;
- VU** le Code de l’Urbanisme et notamment l’article L.153-12 ;
- VU** les études réalisées dans le cadre de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

VU les débats des Conseils Municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Commune	Date de la délibération
RINGELDORF	21 mars 2017
BOSENDORF	21 mars 2017
LIXHAUSEN	23 mars 2017
INGENHEIM	27 mars 2017
ISSENHAUSEN	27 mars 2017
WINGERSHEIM LES 4 BANS	27 mars 2017
DUNTZENHEIM	28 mars 2017
WALTENHEIM-SUR-ZORN	28 mars 2017
ETTENDORF	3 avril 2017
SCHWINDRATZHEIM	3 avril 2017
WICKERSHEIM-WILSHAUSEN	5 avril 2017
ALTECKENDORF	6 avril 2017
GRASSENDORF	6 avril 2017
MELSHEIM	6 avril 2017
MUTZENHOUSE	6 avril 2017
MINVERSHEIM	10 avril 2017
HOHFRANKENHEIM	10 avril 2017
HOCHFELDEN	11 avril 2017
SCHERLENHEIM	11 avril 2017
GEISWILLER	18 avril 2017
WILWISHEIM	18 avril 2017
ZOEBERSDORF	25 avril 2017

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

➤ qui rappelle :

- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription, en matière d'habitat et de cadre de vie, d'agriculture, d'économie, d'équipements publics ou d'intérêt public, d'environnement, d'infrastructures de transport et de mobilité et de risques naturels et technologiques ;
- que les études, ainsi que le travail de la commission PLUi et la collaboration menée avec les élus des Communes, ont permis de déboucher sur un diagnostic de territoire et sur des orientations d'aménagement du territoire qui se formalisent à travers un projet de PADD ;
- que c'est au regard du PADD que les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu en Communes et en Conseil Communautaire.

Monsieur le Président présente le projet de PADD annexé à la présente et qui contient :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme,

- les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,
- les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ces orientations, ainsi que le projet de PADD, ont été élaborés, partagés et enrichis notamment à travers :

- le séminaire d'échange du **21 novembre 2016** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel le diagnostic des études du PLUi a été présenté,
- le séminaire d'échange du **16 mars 2017** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel les orientations et le projet de PADD ont été présentés, afin de préparer les débats à mener sur le PADD au sein de chaque Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.
- Les débats qui ont eu lieu au sein de chaque Conseil Municipal ont donné lieu aux échanges et observations retranscrits dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des orientations générales du PADD proposées.
- **PREND ACTE** des observations faites lors des Conseils Municipaux de chaque Commune conformément au tableau joint en annexe.
- **PRÉCISE** que l'ensemble des éléments évoqués lors des différentes réunions plénières et des réunions de la Commission PLUi ont été retracés dans ce projet, qui n'appelle plus d'observation particulière.
- **NOTIFIE** le présent compte-rendu de débat à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président






Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
Canton de Bouxwiller

DCC 331/04/2017

Date de la convocation mercredi 19 avril 2017

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 03

WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), PFISTER Georges (pouvoir à SCHNEIDER Jean-Paul), GUILLAUME Éric (pouvoir à FREUND Bernard),

Absents 04

DETLING Philippe (excusé), WEBER Francis (excusé), ADAM Raphaël, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. LIENHARD Bernard, Maire de MINVERSHEIM

8 – Domaines de compétences

8.4 – Aménagement du territoire

Avis sur la modification des Statuts du Syndicat Mixte pour le SCOTERS

Les fusions de Communautés de Communes liées au Schéma Départemental de Coopération intercommunale adopté en 2016 et le départ volontaire de la Communauté de Communes de la Basse Zorn au 1^{er} juillet 2017 font évoluer le périmètre du SCOTERS et conduisent le Syndicat mixte à modifier ses statuts.

Le Conseil Communautaire,

VU les modifications de périmètre issues du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016.

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Basse Zorn, en date du 6 juillet 2016, portant demande de retrait du Syndicat Mixte pour le SCOTERS et d'adhésion au Syndicat Mixte du SCoT de l'Alsace du Nord.

VU la saisine, reçu en date du 28 novembre 2016, du Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn en vue de recueillir l'accord du Comité Syndical sur son retrait du Syndicat Mixte pour le SCOTERS.

VU la décision du Syndicat Mixte pour le SCOTERS, en date du 12 décembre 2016, donnant son accord au retrait de la Communauté de Communes de la Basse Zorn pour adhérer au Syndicat Mixte du SCoT de l'Alsace du Nord.

VU la délibération du Conseil Communautaire du Pays de la Zorn en date du 23 février 2017 donnant un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes de la Basse Zorn pour adhérer au Syndicat Mixte du SCoT de l'Alsace du Nord.

VU la délibération du SCOTERS en date du 3 avril 2017 approuvant le projet de modification statutaire consécutif au nouveau périmètre du Syndicat Mixte pour le SCOTERS.

VU la notification de cette délibération en date du 4 avril 2017.

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur cette modification statutaire.

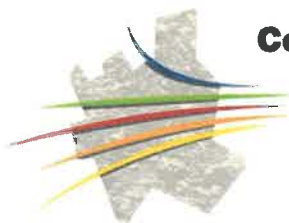
Et après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du projet de modification statutaire consécutif au nouveau périmètre du Syndicat Mixte pour le SCOTERS.
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour le SCOTERS annexés à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
Canton de Bouxwiller

DCC 332/04/2017

Date de la convocation mercredi 19 avril 2017

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 03

WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), PFISTER Georges (pouvoir à SCHNEIDER Jean-Paul), GUILLAUME Éric (pouvoir à FREUND Bernard),

Absents 04

DETLING Philippe (excusé), WEBER Francis (excusé), ADAM Raphaël, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. LIENHARD Bernard, Maire de MINVERSHEIM

5 – Institution et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

Désignation de représentants de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au Syndicat Mixte pour le SCOTERS

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 avril 2014 désignant les délégués de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au comité syndical du SCOTERS.

VU les délibérations du SCOTERS en date du 3 avril 2017 et du Conseil Communautaire du Pays de la Zorn en date du 27 avril 2017 approuvant le projet de modification statutaire consécutif au nouveau périmètre du Syndicat Mixte pour le SCOTERS.

Considérant qu'à la suite de cette modification, il y a lieu de désigner de nouveaux membres titulaires et suppléants pour représenter la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au Syndicat Mixte pour le SCOTERS.

Considérant que pour assurer une continuité, le Président propose de maintenir la composition telle qu'elle avait été décidée lors du Conseil Communautaire du 25 avril 2014.

Et après en avoir délibéré,

- **RECONDUIT** les délégués aux fins de représenter la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au sein du Comité Syndical du SCOTERS, comme suit :

Membres TITULAIRES :

- Monsieur **Bernard FREUND**, Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, Maire délégué, domicilié 8 rue de la Division Leclerc 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS - né le 01/08/1958.
- Madame **Mireille GOEHRY**, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, Maire, domiciliée 8 rue des artisans MITTELHAUSEN 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS - née le 15/02/1960.
- Monsieur **Xavier ULRICH**, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, Adjoint, domicilié 10A rue du Général de Gaulle 67270 SCHWINDRATZHEIM - né le 16/12/1961.

Membres SUPPLÉANTS :

- Monsieur **Georges PFISTER**, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, Maire, domicilié 25 chemin de la Forêt 67270 HOCHFELDEN - né le 20/04/1947.
- Monsieur **Daniel LENGENFELDER**, délégué de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, Maire, domicilié 2 rue des Pommes 67270 LIXHAUSEN - né le 06/03/1967.
- Madame **Marie-Paule LEHMANN**, déléguée de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, Maire, domiciliée 3 rue de Hochfelden 67270 SCHERLENHEIM - née le 02/06/1955.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président.





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
Canton de Bouxwiller

DCC 333/04/2017

Date de la convocation mercredi 19 avril 2017

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 03

WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), PFISTER Georges (pouvoir à SCHNEIDER Jean-Paul), GUILLAUME Éric (pouvoir à FREUND Bernard),

Absents 04

DETLING Philippe (excusé), WEBER Francis (excusé), ADAM Raphaël, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. LIENHARD Bernard, Maire de MINVERSHEIM

5 – Institution et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

Désignation de représentants de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Par délibération du 25 février 2016, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a désigné les membres pour représenter la Communauté de Communes à la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

La Mission Locale, ayant modifié ses statuts en date du 15 mars dernier suite à l'intégration de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, demande la **désignation de 4 membres**, dont 2 représentants à leur Conseil d'Administration.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** comme membres titulaires de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au sein de la Mission Locale de Saverne :
 - **Mme BOETTCHER-WEISS Sophie**
 - **M. CRIQUI Jean-Marie**

- **ARRÊTE** la nouvelle composition de la Mission Locale de Saverne comme suit :
 - Mme KRAEHN-DURR Carine, représentante au Conseil d'Administration,
 - Mme MEYER-GARCIA Michèle, représentante au Conseil d'Administration,
 - Mme BOETTCHER-WEISS Sophie,
 - M. Jean-Marie CRIQUI Jean-Marie.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20170427-DCC333-04-2017-
DE
Date de télétransmission : 04/05/2017
Date de réception préfecture : 04/05/2017



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
Canton de Bouxwiller

DCC 334/04/2017

Date de la convocation mercredi 19 avril 2017

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 03

WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), PFISTER Georges (pouvoir à SCHNEIDER Jean-Paul), GUILLAUME Éric (pouvoir à FREUND Bernard),

Absents 04

DETTLING Philippe (excusé), WEBER Francis (excusé), ADAM Raphaël, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. LIENHARD Bernard, Maire de MINVERSHEIM

7 – Finances Locales

7.5 – Subventions

Subvention aux Associations

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a mis en place le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative.

Considérant les demandes pour l'année 2017 au titre de :

- la fiche n° 1 : « Ecole de formation des jeunes »
- la fiche n° 2 : « Cofinancement des postes de formateur »
- le poste de direction de l'École de Musique du Pays de la Zorn

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de **39 767,62 €** réparti comme suit :

Fiche 1 « École de formation des jeunes » :

• Tennis Club du Pays de la Zorn	59 enfants	590 €
• Badminton Club Schwindratzheim	14 enfants	140 €
• Natation Hochfelden	134 enfants	1 000 €
• École de Musique du Pays de la Zorn	120 enfants	1 000 €
• Karaté Club Hochfelden	25 enfants	250 €
• Football Club Wingersheim	56 enfants	560 €
• Football Club du Zornthal	101 enfants	1 000 €
• Hochfelden-Dettwiller-Handball	114 enfants	1 000 €

TOTAL 5 540 €

Fiche 2 « Cofinancement des postes de formateurs salariés » :

- Tennis Club du Pays de la Zorn 900,56 €
- Natation Hochfelden 2 586,68 €
- École de Musique du Pays de la Zorn 16 952,55 €
- + reliquat (octobre à décembre 2016) 5 099,66 €

TOTAL 25 539,45 €

Poste de direction - École de Musique du Pays de la Zorn :

- Reliquat 2016 (11 436,83 € versés en 2016, plafond à 11 500 €) : 63,17 €
- 2017 : 8 625 €

TOTAL 8 688,17 €

**36 voix pour
1 abstention (HATT René)**

Pour extrait conforme
Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
Canton de Bouxwiller

DCC 335/04/2017

Date de la convocation mercredi 19 avril 2017

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 27 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, BECK Georges, INGWILLER Bernard, MEYER-GARCIA Michèle, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

Dont pouvoirs 03

WEISS Bernard (pouvoir à KLEIN Marcel), PFISTER Georges (pouvoir à SCHNEIDER Jean-Paul), GUILLAUME Éric (pouvoir à FREUND Bernard),

Absents 04

DETLING Philippe (excusé), WEBER Francis (excusé), ADAM Raphaël, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. LIENHARD Bernard, Maire de MINVERSHEIM

3 - Domaines et patrimoine

3.2 - Aliénations

**Vente de terrains dans la Zone d'Activités intercommunale de Hochfelden -
décision modificative**

Le Conseil de Communauté,

VU la Zone d'Activités intercommunale de Hochfelden.

VU les terrains disponibles à ce jour.

VU la demande de la société IDHÉA pour acquérir un terrain de la Zone d'Activité du Canal à Hochfelden, adjacent à sa propriété actuelle, en vue de l'extension future de l'entreprise.

VU la délibération du 30 mars 2017 décidant de vendre des terrains dans la Zone d'Activités intercommunale de Hochfelden à la société IDHÉA.

VU la concertation entre l'entreprise IDHÉA et ALSABAIL sur le montage financier de cette opération.

Et après en avoir délibéré,

- **ANNULE** et **REMPLECE** la délibération n° 327/03/2017 du 30 mars 2017, comme suit :
- **DÉCIDE** de vendre à « **l'indivision ALSABAIL / NATIOCREDITMURS** » les terrains situés dans la Zone d'Activités du Canal et cadastrés comme suit :

Ban de Hochfelden - Section 53 :

- Parcelle n° 504 d'une contenance de 19,66 ares,
- parcelle n° 506 d'une contenance de 18,88 ares,
- parcelle n° 508 d'une contenance de 8,51 ares,

- parcelle n° 510 d'une contenance de 10,26 ares,
- parcelle n° 592 d'une contenance de 24,96 ares,
- parcelle n° 594 d'une contenance de 18,44 ares,
- parcelle n° 596 d'une contenance de 7,18 ares,
- parcelle n° 598 d'une contenance de 7,43 ares,
- parcelle n° 601 d'une contenance de 8,72 ares,
- parcelle n° 603 d'une contenance de 5,66 ares.

Soit une superficie totale de **129,70** ares.

- **FIXE** le prix de vente pour l'ensemble des terrains (129,70 ares) à la somme forfaitaire de **90 000 € HT.**
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente dressé par Maître Thierry BECHMANN, Notaire à Hochfelden.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président

